



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## médicaments génériques

Question écrite n° 93307

### Texte de la question

M. Bernard Perrut demande à M. le ministre de la santé et des solidarités quels moyens peuvent être pris pour inciter davantage les assurés sociaux à utiliser les médicaments génériques qui sont une sérieuse occasion de réduire les dépenses de la sécurité sociale tout en apportant les mêmes garanties en matière de santé.

### Texte de la réponse

Le développement des génériques constitue l'un des leviers principaux de la maîtrise des dépenses de santé et de la politique du médicament. En 2005, grâce aux efforts conjugués de l'ensemble des acteurs du système de santé, les médicaments génériques ont permis, selon la CNAMTS, d'économiser 561 millions d'euros contre 380 millions en 2004. Ces changements de comportement aussi bien de la part des professionnels de santé que des assurés doivent désormais s'inscrire dans la durée. Pour ce faire, l'assurance maladie a intensifié ses actions en direction des différents acteurs du système : d'une part, en signant un accord avec les représentants des pharmaciens en janvier 2006 de manière à ce qu'ils continuent de jouer un rôle clé dans la substitution ; d'autre part, en signant un accord tripartite avec les médecins et pharmaciens en mars 2006 dans lequel les médecins se sont engagés à prescrire en priorité, en fonction des besoins des malades, des médicaments qui figurent dans le répertoire des génériques ; enfin, en menant des actions de sensibilisation en direction des assurés. En mars 2006, l'assurance maladie a envoyé 400 000 courriers aux assurés les incitant à adopter le réflexe générique. Ces campagnes de marketing direct portent leurs fruits. En effet, les résultats de l'étude commandée par la CNAMTS, suite à la première action de ce type, sont encourageants : 40 % des assurés concernés ont acheté un générique correspondant à leur traitement habituel dans le mois qui a suivi cette première campagne.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 93307

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mai 2006, page 4613

**Réponse publiée le :** 10 octobre 2006, page 10688